[Text]

that is prime, at least for Canadian manufacturers. Maybe Jim can add to this.

I also mentioned that the playing field is not even level in Canada with the existing system.

Mr. Sobeski: The playing field within Canada is not level?

• 1715

Mr. Draffin: You have manufacturers that sell directly to consumers, you have manufacturers that sell to retailers, you have manufacturers that sell to distributors, and if you are manufacturing in the same industry and you are selling to different trade levels then your sales tax content is different. Administratively, Revenue Canada Excise has set up guidelines—not by law, outside the law—to let you equalize that playingfield. It has worked somewhat, but there is still an unequal playing field, even with competing manufacturers in Canada under the existing system. This disappears, of course, with GST.

Mr. Hutchison: There are a couple of other points. We could probably keep going for a long time between us on the defects.

One of the very important points is that the tax today is paid by industry and as such it pervades all industrial costs. It is estimated—and you have probably heard this in the earlier testimony—that roughly 1.2% of the price of all exports leaving Canada is in fact FST, and I believe there is a similar amount of PST. What that means, effectively, is that the Canadian manufacturer is losing a minimum 10% of his profit margin, and that will result in him losing marginal business. In countries that have a VAT today from out of the European countries, all of the sales tax is eliminated when the goods leave the shore. We let it carry a tax today, and that is a major benefit of the GST being introduced to replace FST.

The other point—and Jim made it earlier—is the fact that it is very complex. It takes an awful lot of time adequately to administer the FST system, because of the exemptions, the special provisions, and all of the 22,000 specialty rulings that are there. It is difficult to manage.

The last point I would make is that it is hidden. Nobody can really get a true grip on exactly how much tax is being paid either by an individual, by a corporation, or in the price of goods, because it just spreads right through the entire economy.

Mr. Sobeski: Would you just paraphrase then? In the technical papers, for example, I believe that on the price advantage of import goods the Department of Finance said it might be 33%. Would you agree with that particular number?

[Translation]

exonérés. Cependant, pour ce qui est des manufacturiers canadiens, c'est manifestement l'avantage accordé aux importations qui est le facteur prépondérant. Jim peut peut-être ajouter quelque chose là-dessus.

J'ai également précisé que, dans le système actuel, les règles du jeu ne sont pas équitables au Canada.

M. Sobeski: Que voulez-vous dire par là?

M. Draffin: Il y a des fabricants qui vendent directement aux consommateurs, il y en a qui vendent à des détaillants, il y en a d'autres qui vendent à des distributeurs. Pour un fabricant qui est obligé de vendre à des niveaux différents de la chaîne de distribution, sa taxe de vente est différente dans chaque cas. Certes, Revenu Canada a formulé des lignes directrices administratives, qui ne font pas partie de la législation, pour rendre les règles du jeu plus équitables. Cela a certainement eu des effets bénéfiques, mais toutes les difficultés de cette nature n'ont pas été résolues, même pour ce qui est de fabricants qui se font concurrence au Canada. Évidemment, ce déséquilibre disparaîtra avec la TPS.

M. Hutchison: Je peux vous donner d'autres précisions là-dessus. D'ailleurs, si nous devions discuter de tous les défauts du système actuel, nous resterions longtemps ici.

L'un des facteurs les plus importants est que la taxe doit actuellement être acquittée par l'industrie, ce qui signifie qu'elle fausse tous les coûts industriels. D'autres témoins vous ont peut-être déjà dit qu'on estime qu'environ 1,2 p. 100 du prix de toutes les exportations canadiennes représente uniquement la TFV, et ce chiffre sera probablement le même pour la TPS. Ce que cela signifie, c'est que le fabricant canadien perd au minimum 10 p. 100 de sa marge bénéficiaire, ce qui entraîne pour lui une perte de chiffre d'affaires. Dans les pays européens qui appliquent actuellement une TVA, la taxe de vente est complètement éliminée quand les marchandises sortent des frontières. Chez nous, les produits exportés ne sont pas détaxés. L'un des avantages les plus importants de la TPS sera précisément de modifier cette clause.

Ajoutons à cela que le système actuel est très complexe. À cause des exemptions, des dispositions spéciales et des 22,000 décisions spéciales rendues par les autorités fiscales, le systèm actuel de TFV prend beaucoup de temps à gérer.

Dernière remarque, sur un aspect caché de la TFV. Personne n'est vraiment en mesure de dire exactement quel est le montant de taxes qui est payé par un particulier ou par une entreprise, parce que l'incidence de la taxe se disperse dans toute l'économie, par le truchement des prix.

M. Sobeski: Pourriez-vous préciser ce que vous venez de dire? Si je ne me trompe, le Ministère des finances indique dans le Document technique que l'avantage dont bénéficient les importations, au chapitre des prix, serait de l'ordre de 33 p. 100. Êtes-vous d'accord?